

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_30 - Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Emplois des étudiants étrangers hors UE qui terminent leurs études et qui répondent à nos indispensables besoins de spécialistes qualifiés: n'est-il pas temps de simplifier les...

Séance du Grand Conseil du mardi 1er mars 2022, point 2.2 de l'ordre du jour

Texte déposé

Suite à une initiative du conseiller national Jacques Neyrinck en 2008, les étudiants étrangers provenant de pays hors UE peuvent rester 6 mois après la fin de leurs études (date de la réussite de l'examen) pour trouver un emploi revêtant un intérêt scientifique ou économique prépondérant: Or, pour recevoir cette autorisation de 6 mois au sens de l'art.21 AL.3 de la LEI (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration), les conditions pour l'obtenir dans le canton relèvent d'un vrai parcours du combattant. A ce titre, on peut citer la justification de moyens financiers suffisants, un logement, pas d'éligibilité au chômage, 15h par semaine au maximum d'activité accessoire annoncée au préalable au service de la population et autorisée par le service de l'emploi, avec tous les documents validés et à jour,

Autant dire que ces procédures sont complexes, longues et décourageantes. Si l'on peut comprendre qu'une régulation est nécessaire, la période de la pandémie a révélé que notre pays manquait de spécialistes indispensables à nos besoins dans plusieurs domaines. Un exemple: la difficulté de trouver des spécialistes pour la production de vaccins pour une entreprise valaisanne. La Confédération a dû intervenir pour faciliter les engagements.

Au moment de l'abandon de l'accord-cadre avec l'UE et les difficultés qui en découlent dans le domaine de la recherche et du recrutement de la main d'oeuvre très qualifiée, simplifier les procédures pour les étudiants qui sortent de nos Hautes écoles dans les domaines des spécialités prépondérantes aux besoins du pays et du canton, n'est pas incongru. Dans le canton de Vaud qui souligne l'importance de l'innovation, qui finance les formations pour construire et alimenter les viviers économiques innovants, avoir du personnel de talent et très qualifié à cet effet constitue une des conditions nécessaires pour relever le défi de répondre à ce qui fait et fera le succès de nos entreprises.

En outre, le Conseil national a récemment adopté un postulat et une motion demandant au Conseil fédéral d'adapter la politique migratoire aux besoins de la Suisse, notamment concernant les autorisations de séjours pour les ressortissants d'Etats tiers dans les secteurs de pointe. Le Conseil fédéral devra ainsi revoir le système de contingentements au moyen d' une procédure plus souple (ex.visa start-up.)

A ce titre, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat:

1. Comment analyse-t-il les besoins du canton en termes de spécialiste qualifiés qu'on ne trouve ni sur le marché indigène, ni dans l'UE ?

2- Peut-il procéder, dans le cadre fédéral actuel, à des simplifications administratives et procédurales pour ne pas se priver de tels spécialistes?

3- Si oui, les quelles ?

4- Que pense-t-il de l'option actuellement sur la table du Conseil fédéral de remplacer le système de contingentement par une formule plus souple et des visas spécifiques selon les secteurs (start-up visa) ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Marion Wahlen	PLR
Christine Chevalley	PLR
Carole Schelker	PLR
Patrick Simonin	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Alexandre Rydlo	SOC
Monique Ryf	SOC
Carole Dubois	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Sébastien Cala	SOC
Cendrine Cachemaille	SOC
Alexandre Berthoud	PLR
Philippe Germain	PLR
Pierre-André Romanens	PLR

Signataire	Parti
Nicolas Suter	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Gérard Mojon	PLR
Felix Stürner	VER
Cloé Pointet	V'L
Daniel Develey	PLR
Jean-Louis Radice	LIBRE
Jean-François Cachin	PLR
Claire Richard	V'L
Guy Gaudard	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Isabelle Freymond	SOC
Graziella Schaller	V'L
Claude-Alain Gebhard	V'L
Alain Bovay	PLR
Rémy Jaquier	PLR
Claude Matter	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).